## AIDE-MÉMOIRE

## **PARTICULIER**

POUR LES NOUVEAUX CLIENTS SEULEMENT
Opies des déclarations "Fédéral et Provincial" de l'année précédente
REVENUS ET PLACEMENTS
Revenus d'emploi (T4 et Relevé 1)
Revenus de pension, de retraite, de rente ou d'autre sources (T4A et Relevé 2)
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (T4E et Relevé 2)
Prestations et indemnités (ex : CNESST, SAAQ) (T5007 et/ou Relevé 5)
Prestations d'assurance parentale (RQAP) (T4E et Relevé 6)
Revenus d'entreprises et travailleur autonome (Fournir état des revenus et des dépenses)
Revenus de bien locatif (Fournir état des revenus et des dépenses)
Revenus d'emploi à commission ou travailleur avec dépenses d'emploi (Fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 <i>signés par l'employeur</i> ainsi que l'état des dépenses admissibles).
Revenus de placement (T3/Relevé 16, T5/Relevé 3, T5008/Relevé 18, etc.)
Rétribution pour famille d'accueil (Relevé 29)
☐ Contribution REER (mars à décembre 2024)
OBLIGATOIRE, contribution REER <i>60 premiers jours de 2025</i> (1er janvier 2025 au 1er mars 2025)
Retrait de REER ou FERR (T4RSP, T4RIF et Relevé 2)
Remboursement ou retrait au RAP et/ou REEP
Relevé de transaction de vos <b>cryptoactifs</b> pour la période du 12 janvier 2024 au 31 décembre 2024
Gain ou perte en capital
☐ Disposition de résidence principale
☐ Bourses d'études
☐ Subvention de recherche
☐ Tout autre feuillet justifiant un revenu

 $\mathsf{SUITE} \to$ 



SCOLARITÉ/EMPLOI		
	Versements d'acomptes provisionnels	
	Nouveau diplômé en région (TP-776.1.ND)	
	Frais de scolarité (T2202 et Relevé 8)	
	Intérêts sur prêt étudiant	
	Cotisations professionnelles	
	Assurances responsabilité	
	Dépenses de fournitures scolaires d'éducateur admissible (enseignants et éducateurs de la petite enfance) <u>Cliquez ici</u>	
	Pompier volontaire (T4A + nombre d'heure travaillées)	
	Contribution politique (fédéral seulement)	
	Don de charité à un organisme de bienfaisance reconnu	
FAMILL	E/HABITATION	
	Reçus de frais de garde d'enfant (Relevé 24 <u>ET</u> Reçu fédéral)	
	Paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde ou prime au travail ou maintien à domicile des ainés (Relevé 19)	
	Camps de vacances/camps de jour (Relevé 24 <u>ET</u> Reçu fédéral)	
	Activités des enfants (enfants de 5 ans à 16 ans) (au Québec seulement)	
	Crédit pour adoption	
	Crédit pour l'infertilité	
	Crédit pour maintien à domicile des ainés (70 ans ou +)	
	Activités physiques pour ainés (70 ans ou +)	
	Activités artistiques, culturelles ou récréatives pour ainé (70 ans ou +)	
	Aidant naturel	
	Achat d'une première habitation	
	Frais médicaux (calculés)	

